



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 92/2021
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Novembre 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

		<u>PROCURATIONS</u>		
M. LABORIE	à		Mme MONTAGUD	
M. SAFON	à		M. LAURENS	
Mme CAIRE	à		M. PILON	
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à		M. BERNARDINI	
Mme AGUERRE	à		Mme GUZOU	

SECRETAIRE : M. MONTÉGUT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste suite à départ à la retraite

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de départ à la retraite d'un agent communal, à compter du 1^{er} janvier 2022, et afin d'assurer son remplacement, dans les meilleurs délais, il convient de créer le poste tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Assistant de Direction CTM	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	TC
				Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	
				Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le 19/11/2021

Berser
Levraut

ID : 031-213100324-20211119-DEL_92_2021-DE

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 octobre 2021.

Monsieur le Maire précise que le poste actuellement occupé par l'agent concerné sera fermé à son départ de la collectivité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 novembre 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

